

71 COSSIAUX - 16 10 2019 - 17H40

Sujet: [INTERNET] Projet éolien de Bersac sur Rivalier

De : Laurence COSSIAUX <laurence.cossiaux@wanadoo.fr>

Date : Wed, 16 Oct 2019 17:40:03 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, ma contribution à l'enquête publique sur le projet éolien de Bersac sur Rivalier.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Laurence Cossiaux

PROJET EOLIEN BERSAC.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	Content-Encoding: base64

Je le participe à cette enquête publique en qualité de résidente permanente depuis 4 ans à Bersac et de conseillère municipale depuis 18 ans. Je suis également membre du comité de suivi du projet éolien.

Sur la méthode, tout d'abord. Il est à souligner qu'EDPR a beaucoup investi sur le volet information et concertation dont elle maîtrise parfaitement les process : mise en place d'un comité de suivi, diffusion de lettres d'information, identification de référents disponibles et réactifs, réunions publiques, ateliers, participation aux événements locaux, présentations publiques des études et échanges avec leurs rédacteurs...

Sur le fond :

1) Sur la question générale de l'éolien

A titre personnel, je suis favorable à une diversification des ressources énergétiques et au développement des énergies dites « propres » ou renouvelables (1). Ce positionnement m'a conduite à répondre favorablement, lorsque le conseil municipal en a été saisi, à la demande d'étude préalable de mesure du vent par EDPR.

D'un point de vue subjectif, ma vision de l'éolien industriel est très partagée. Esthétiquement, j'ai une vision plutôt favorable des éoliennes que je trouve élégantes et, à mon sens, dénaturent moins le paysage qu'une ligne à haute tension, une voie de chemin de fer ou certaines antennes-relais. Certes visibles de très loin du fait de leur hauteur, elles peuvent symboliser des moulins modernes et servir de points de repère, sortes de phares ou d'amers terrestres sur le territoire (exemple : les éoliennes de la Souterraine qui permettent de localiser la ville de très loin).

En revanche, elles constituent, surtout lorsqu'elles sont en grand nombre, une installation industrielle qu'il ne me plaît pas de côtoyer.

En conclusion, je les préfère loin que près.

2) Sur le projet éolien de Bersac

Au vu des éléments ci-dessus, du principe de solidarité et d'une certaine honnêteté intellectuelle qui empêche que l'on ne soit favorable à un projet générateur de nuisances que lorsqu'il est implanté chez les autres, la question plus spécifique de l'implantation bersacoise doit d'être étudiée.

2.1 : Sur le plan économique

Ce projet rapportera des ressources financières au territoire. On ne peut cependant nier qu'il constitue une immixtion de l'industriel sur un territoire qui, certes, ne prétend pas à un quelconque classement, mais reste néanmoins préservé des nuisances liées aux activités industrielles ce qui constitue indéniablement un facteur d'attractivité.

Deux questions doivent alors se poser :

- l'installation d'éoliennes réduira-t-elle l'attractivité du territoire ? Dans l'absolu, à titre personnel, je préférerais que mon paysage ne change pas mais il s'agit sans doute là d'une vision un peu conservatrice. Pas plus que les lignes de chemin de fer et les lignes à haute tension, je pense que les éoliennes empêchent ou empêcheront l'installation de nouveaux arrivants ou la venue de touristes. Avec le développement des parcs éoliens, l'œil s'habitue.



Les éoliennes peuvent également être vues comme le symbole d'un territoire moderne, engagé dans un développement durable

- si l'installation d'éolienne devait nuire à l'attractivité du territoire, la perte économique serait-elle plus importante que les revenus issus de cette installation ? Je n'ai pas de réponse à cette question.

A noter que l'impact économique local ne vaut que par les retombées fiscales et la location du terrain, car ce projet ne crée aucun emploi sur le bassin de Bersac.

A noter également que l'implantation des éoliennes sur des terrains communaux constitue pour moi un vrai plus dans la mesure où les bénéfices profiteront à la communauté et non à des intérêts particuliers.

2.2 : Les nuisances potentielles : bruit, impact sur la faune, la flore, l'eau

Les études nationales comme celles menées localement dans le cadre du projet bersacois tendent à démontrer que l'impact reste dans les normes admises.

Cependant, je ne tire aucune certitude des conclusions des études présentes au dossier. D'abord parce qu'elles ne valent qu'en fonction d'un état de connaissances à un moment donné et qui peut évoluer, ensuite parce, sans qu'il s'agisse d'une volonté de travestir la vérité, les constatations et interprétations peuvent être influencées par des intérêts économiques ou par une volonté politique de respect d'engagements nationaux face auxquels notre territoire a peu de poids.

Sans aller jusqu'aux nuisances à mon sens excessives évoquées par certains détracteurs du projet, je considère donc que ce projet est susceptible de faire courir un risque au territoire sans qu'il puisse cependant être évalué de manière certaine. L'absence de consultation d'organismes tels que le Conservatoire des Espaces Naturels ou la LPO m'interroge.

En conclusion :

Points positifs du projet :

- la participation du territoire à une politique nationale de développement des énergies renouvelables et à une auto-suffisance énergétique
- une image de modernité
- un apport financier non négligeable dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités
- un apport financier qui profitera à tous

Points négatifs :

- des impacts sur la santé, la faune, la flore, les ressources naturelles qui restent incertains
- un impact sur l'attractivité du territoire qui demeure, lui aussi, incertain

En conclusion, en termes de rapport coût/bénéfices du projet pour Bersac, je suis, à titre individuel, plutôt réticente.

En qualité d'élue, en revanche, il me paraît difficile de prendre la responsabilité d'une part, pour des risques incertains, de priver la collectivité de ressources financière elles certaines pouvant permettre de limiter voire diminuer la pression fiscale sur les contribuables ou de réaliser des investissements améliorant la vie des bersacois et d'autre part de laisser notre territoire en marge d'une démarche nationale de diversification de nos modes de production d'énergie. Dans l'objectif affiché d'auto-suffisance énergétique des territoires, je m'en voudrais également de priver, par une décision inspirée par mon intérêt individuel, ma commune des moyens de l'atteindre.

Laurence COSSIAUX

(1) Sur la question de savoir si l'éolien est ou non une énergie « propre » sur le plan environnemental et social, je suis bien évidemment consciente que ce projet n'est pas altruiste, qu'il s'inscrit dans une démarche de recherche de profit au bénéfice d'une société multinationale. Mais c'est le cas de l'immense majorité de ce que nous consommons : téléphone portable, électro ménager, voitures, médicaments, meubles, achats dans les grandes surfaces ou sur des plates-formes en ligne, Sauf à être parvenu à une consommation auto-suffisante (et je ne connais pas beaucoup de foyers dans ce cas), il est difficile que notre consommation n'enrichisse pas des multi-nationales.

On peut limiter cette état de fait en consommant moins et local mais comment faire en matière d'électricité ?

J'entends les critiques des adversaires de l'éolien sur le caractère faussement durable de ces installations, mais quelle solution alternative est-elle proposée?